



## Préambule

La session 2025 s'inscrivant en parfaite continuité avec les sessions précédentes, (2022 – 2023 – 2024), nous faisons le choix cette année de ne pas rédiger de rapport spécifique ; nous invitons les futurs candidats aux épreuves d'admissibilité et d'admission du CAFFA à se reporter aux différents rapports, mis en ligne sur le site du vice-rectorat. Ils y trouveront la formulation de nombreux conseils ainsi que des éléments concrets permettant d'optimiser leur préparation.

Nous présenterons donc exclusivement ici, pour la partie admissibilité et pour la partie admission :

- La session 2025 en chiffres
- Le bilan qualitatif

Nous rappelons les textes réglementaires qui cadrent ces épreuves et dont la lecture est indispensable pour se projeter dans les deux années nécessaires à l'obtention de la certification.

- Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.
- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
- Arrêté du 20 juillet 2015 publié au BO n° 30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.
  - o Annexe 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs.
  - o Annexe 2 : Grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission.
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015 sur la certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

## Table des matières

Préambule.....	1
Épreuves d'admissibilité- session 2025.....	2
<b>Cadre de l'épreuve</b> .....	2
<b>Session 2025 en chiffres</b> .....	2
<b>Bilan qualitatif</b> .....	3
Épreuves d'admission- session 2025.....	4
<b>Cadre de l'épreuve</b> .....	4
<b>Session 2025 en chiffres</b> .....	5
<b>Bilan qualitatif</b> .....	5
Conclusion.....	6

# Épreuves d'admissibilité- session 2025

## Cadre de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité du CAFFA est une épreuve orale de 45 minutes, articulée en deux temps :

- 15 minutes d'exposé du candidat en appui sur un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes, non évalué) ;
- 30 minutes d'entretien avec un jury composé de quatre membres : un inspecteur du 1er degré, un inspecteur du 2nd degré, un chef d'établissement et un formateur académique de l'INSPE.

Le rapport d'activité transmis en amont à la commission, constitue le premier contact avec le candidat : il doit permettre au jury d'appréhender les éléments saillants de son parcours professionnel, ainsi que sa capacité à se projeter dans la fonction de formateur.

Le jury dispose de critères d'évaluation partagés, déclinés dans une grille qui permet d'apprécier :

- ✓ durant l'exposé : les qualités de communication, d'argumentation et d'analyse du candidat
- ✓ durant l'entretien : son expertise pédagogique et didactique, le changement de posture, ses qualités d'expression, d'écoute et d'ouverture.

## Session 2025 en chiffres

		Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'absents	Nombre d'admissibles	Nombre d'ajournés
2019	Total	46			22	
2021	Total	27	19	1	15	4
2024	Total	40	31	9	22	9
2025	Femme	9	8	1	7	1
	Homme	6	6		5	1
	Total	15	14	1	12	2

Taux reçus / inscrits = 80%

Taux reçus / présents = 85%

Disciplines	Nombre d'inscrits
Anglais	1
EPS	2
CPE	1
Histoire Géographie	1
Lettres modernes	4
Maths Physique Chimie	1
SMS	1
STMS	1
Tahitien Lettres	3

Établissements	Nombre d'inscrits
CLG Afareaitu	1
CLG Arue	1
CLG Henri Hiro	2
CLG Maco Tevane	2
CLG Mahina	1
CETAD de Hao	1
LYC Diadème	2
LYC ISLV	1
LYC Paul Gauguin	3
LP Uturoa	1

Le nombre d'inscrits est en légère baisse cette année ; toutefois, la qualité des candidatures reste très satisfaisante, comme en témoigne le taux d'admissibilité élevé.

## Bilan qualitatif

### LE RAPPORT D'ACTIVITE

Même s'il n'est pas évalué en tant que tel, le rapport d'activité a un rôle essentiel. Il donne au jury une première lecture du parcours du candidat. Il doit ainsi permettre d'identifier les expériences professionnelles significatives attestant une projection vers la fonction de formateur, en lien avec les compétences du référentiel de formateur.

### L'EXPOSÉ

L'exposé est un temps fort de la prestation orale. Il doit convaincre le jury de la motivation du candidat, de la cohérence de son parcours et de ses lignes de forces. Il vise à mettre en valeur les qualités de communication du candidat, ainsi que ses capacités d'analyse. Ont été particulièrement appréciés, les exposés structurés avec une problématique claire et des transitions lisibles, en appui sur des éléments analysés et démontrant comment ces éléments permettent de penser une entrée progressive dans la fonction de formateur.

### L'ENTRETIEN

L'entretien est un moment de validation de l'expertise pédagogique et didactique, mais aussi de la capacité du candidat à se détacher de la posture d'enseignant pour adopter la posture de formateur. Il permet d'évaluer la capacité du candidat à argumenter et justifier ses choix à partir de ses expériences de terrain, de formateur et également de formé, nourries par des lectures. Il vise ainsi à apprécier ses qualités d'appropriation des références théoriques et institutionnelles, ainsi que sa réflexivité et l'authenticité de ses réponses aux questions posées.

L'épreuve d'admissibilité exige du candidat une posture réflexive, une capacité à modéliser ses pratiques et une projection dans la posture de formateur. Pour réussir cette épreuve, une préparation tant sur le fond que sur la forme est indispensable.

## Épreuves d'admission- session 2025

### Cadre de l'épreuve

L'admission comporte deux épreuves. La première s'appuie sur une épreuve de pratique professionnelle, la seconde sur un mémoire professionnel.

#### **PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre d'un tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Cette épreuve se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur du second degré de la discipline et un formateur INSPE). Il appartient aux candidats d'identifier l'action qui servira de support à l'épreuve et ensuite de l'organiser en coopération avec les inspecteurs et les acteurs concernés.

##### *Choix 1 : Analyse de pratique*

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat puis un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés. A la suite de l'observation de séance, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien avec le stagiaire. L'échange de 30 minutes avec les deux examinateurs qualifiés vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien soit avec le stagiaire, soit avec le professeur ou le CPE débutant, ainsi qu'à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

##### *Choix 2 : Animation d'une action de formation*

À la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe (de 90 mn maximum), un entretien de 30 minutes avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice.

#### **SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET SA SOUTENANCE**

##### *Le mémoire*

La circulaire 2015-110 précise le cadre dans lequel doit s'inscrire le mémoire et la forme attendue :

- un travail de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat pour questionner sa pratique et l'améliorer.
- 20 à 30 pages hors annexes.

##### *L'exposé et l'entretien*

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son travail aux 4 membres du jury (1 inspecteur second degré, 1 inspecteur 1er degré, 1 chef d'établissement, 1 enseignant de l'INSPE) qui ont préalablement lu le mémoire. Les candidats disposent d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur pour illustrer leur propos au cours de l'exposé. Ils peuvent apporter leur matériel personnel.

A l'issue de l'entretien, les membres du jury interrogent le candidat pendant 30 minutes.

## Session 2025 en chiffres

	Candidats	Inscrits	2 épreuves présentées	Dont	Analyse de pratique	Action de formation	Admis	
2023		5	2					1 (50%)
2024		21	16			3	13	11 (69%)
2025	Candidats	Inscrits	2 épreuves présentées		Analyse de pratique	Action de formation	Admis	
	Femmes	7	6	1	5	5		
	Hommes	2	1		1	1		
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6 (85%)</b>		

Le fait que depuis 2 ans une formation à l'admission soit proposée tous les ans semble soutenir les candidats dans leur effort d'aller jusqu'au bout de leur parcours, en les aidant à présenter leur mémoire dans le temps imparti. Le score de réussite de cette année pour les candidats ayant présenté les 2 épreuves confirme les bons résultats obtenus à la session précédente.

Si on observe les notes obtenues :

DOMAINE DE COMPETENCES					TOTAL /20
Penser, concevoir, élaborer	Mettre en œuvre, animer, communiquer	Accompagner	Observer, analyser, évaluer	Intégration du numérique	
3.47 / 5	3.70 / 5	3.64 / 5	3.42 / 5	1.5/2	15.4

Note la plus haute : 20/20

Note la plus basse : 9.9

Deux candidats ont obtenu la note maximale de 20/20

## Bilan qualitatif

### PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

#### *Analyse de pratique*

L'épreuve d'analyse de pratique a été choisie par une seule candidate, qui a su mettre en évidence un cadre d'analyse de la séance explicite, partagé avec le stagiaire. L'entretien a permis à la candidate de justifier et fonder ses propositions.

#### *Animation d'une action de formation*

6 candidats ont choisi d'être évalués dans cette épreuve ; les candidats en réussite sont ceux qui parviennent à montrer de la pertinence dans leurs choix et articulent de façon cohérente objectifs, stratégies et types d'animation proposés. La partie entretien révèle souvent des capacités réflexives autorisant les candidats à reconsidérer leur proposition initiale pour la faire évoluer.

### SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET SA SOUTENANCE

#### En ce qui concerne le mémoire.

Dans la continuité des remarques de l'année dernière, le jury a noté cette année encore une progression dans la qualité des mémoires fournis par les candidats.

Ceux-ci semblent avoir pris la mesure de ce que cet exercice représente dans leur propre processus de formation et l'exploitent comme une occasion de porter un regard réflexif sur leur pratique.

Les candidats qui se sont retrouvés en difficulté sont ceux dont le mémoire prenait appui sur une expérimentation restreinte, ne les engageant pas à s'approprier une réelle problématique de formation. La construction des hypothèses est un moment clé du mémoire : elles doivent être suffisamment ciblées pour servir la problématique et suffisamment ouvertes pour permettre ensuite une exploitation des données recueillies dans de nouvelles perspectives.

Enfin, le jury rappelle qu'il est impératif que le candidat maîtrise les aspects méthodologiques d'écriture d'un mémoire.

#### En ce qui concerne la soutenance

Les candidats ont tous préparé leur présentation ; leur aisance dans la communication, les supports utilisés rendent souvent l'exposé vivant.

Dans la grande majorité des cas, un réel effort a été consenti pour que la présentation ne soit pas une redite du mémoire mais plutôt un prolongement à la réflexion.

Lors de de l'entretien, le jury exploite chaque opportunité de sonder le candidat sur sa conception de la formation, sur sa capacité à analyser ses expériences, sur sa capacité à se projeter dans une posture de formateur. En convoquant des connaissances multiples, en articulant des éléments liés à ses expériences avec les connaissances issues de la formation vécue pendant l'année, le candidat pourra témoigner d'une opinion personnelle et réfléchie sur les contours du formateur qu'il souhaite devenir.

## Conclusion

Le CAFFA, par la diversité de ses épreuves, sa structuration sur deux années, est un examen exigeant et complexe. Il impose au candidat un engagement soutenu, sur un temps long, au service d'un réel projet de développement professionnel.

S'inscrire dans cette démarche, c'est donc accepter de manifester des qualités de curiosité, d'ouverture, mais aussi de rigueur et de travail continu pour mettre à jour ses connaissances professionnelles, universitaires ou scientifiques ; l'ensemble des compétences évaluées par le CAFFA a pour objectif de vérifier l'aptitude du candidat à entrer dans cette posture de formateur en construction.

Fait à Papeete, le 21 août 2025.

**Le Président du Jury**

Le vice-recteur  
de la Polynésie française

Thierry TERRET

